**Commune de JASNEY - 70800**

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2021**

***Présents****: GEROME Jean Daniel, GARRET Laurent, BLEU Sylvain, COLLAS Josette, GACON Anne, RAPENNE Emilie, ROBERT Aude, TALGUEN Manon*

***Excusés****: BORONT Mickaël, HUGUENOT Yvette, KUENY Stéphane*

***Secrétaire de séance***: *GARRET Laurent* La séance est ouverte à 20h30

1. **Rapport de la CLECT** :

**La Commission Locale d’Evaluation des Charges Transférées** (CLECT)a produit **un rapport** sur le coût net des charges transférées par les communes à la communauté de communes pour les exercices comptables antérieurs à 2021. Ce document précise le montant des **attributions de compensation** (sommes reversées aux communes) et les conditions de leur révision selon deux méthodes :

* La méthode dite **« de droit commun »** appliquée actuellement et basée sur les transferts de charges de la commune à l’intercommunalité suivant des données fiscales de 2001.
* Une nouvelle méthode dite**« dérogatoire** » dont le principe est le suivant :

La CCHC conserve 10% de ses recettes économiques et en redistribue 90% (soit 2 200 000 €) à ses communes membres selon **3 critères** : le nombre d’habitants, les recettes économiques produites sur le territoire de la commune et un coefficient de centralité lié aux équipements et aux services à vocation intercommunale (salles, terrains de sport, commerces…)

Ce rapport devra être approuvé par **les délibérations concordantes de la majorité qualifiée** des conseils municipaux et du conseil communautaire puis les conseils municipaux devront ensuite se prononcer (entre Janvier et Avril prochain) sur la méthode de leur choix pour leurs attributions de compensation.

**Le Conseil municipal approuve à l’unanimité le rapport de la CLECT.**

1. **Forêt :**
* *Etat d’Assiette des coupes 2022* : Conformément à la proposition de l’ONF validée par la commission communale du bois, le conseil municipal décide de vendre les produits des parcelles 17r et 51r **en futaies affouagères** et ceux des parcelles 42r, 43r, 2af, 8af et 14af **en bloc et sur pied** pour un volume présumé réalisable total de 2 431 m3.
* *Affouage 2022* : Les affouages auront lieu dans les parcelles **17, 51, 44 et 48.** Le montant de la portion d’affouage reste identique aux années précédentes soit **68 euros.**
1. **Subventions aux associations** :

Le conseil décide d’attribuer par délibération **les subventions** suivantes :

* Maison des Jeunes (foot – gym – vélo) 1050 €
* Coopérative scolaire (15 € par élève) 225 €
* Aînés Ruraux 160 €
* ADAPEI 90 €
* Souvenir Français 80 €
* ADMR 90 €
* ELIAD 90 €
* FNACA 40 €

 ----------

 Soit un total de **1825 €**

1. **Frais de fonctionnement des RASED :**

Cette année, le mode de financement du fonctionnement des **RASED** (Réseaux d’aides spécialisées aux élèves en difficulté) a changé. Auparavant, le Conseil Départemental versait des crédits de fonctionnement à chaque antenne de RASED. La loi ne le permettant plus, il convient de **mutualiser ces frais entre les communes**. Après étude, il ressort que l’hébergement (chauffage, électricité) et les crédits pédagogiques nécessaires s’élèvent à **1,80 € par élève scolarisé**. Une convention signée avec la commune siège du RASED (Faverney pour les élèves scolarisés au pôle de Bouligney) précise les modalités de ce financement. **Le conseil autorise le Maire à signer cette convention**. (Montant pour cette année : 1,80€ x 15 élèves soit 27 €)

1. **Convention de collaboration avec la Communauté de Communes** :

La CCHC propose à ses communes membres, à travers son service administratif, un appui pour le montage des dossiers et notamment la recherche de financements. Les communes adhérentes verseront une participation annuelle de 1€ par habitant et la prestation sera facturée sur la base de 25€ l’heure.

Le conseil est d’accord sur le principe de cette collaboration et autorise le maire **à signer la convention en cas de besoin.** Les dossiers de travaux actuels ou programmés ne nécessitent pour l’instant pas d’aide de la communauté de communes en matière d’ingénierie.

1. **Calendrier des manifestations locales** :
* Samedi 30 Octobre 2021 : défilé d’Halloween pour les enfants (à partir de 17 h)
* Jeudi 11 Novembre 2021 : cérémonies de l’Armistice (cimetière et monument) à 11 h
* Jeudi 18 Novembre 2021 : Repas du Beaujolais Nouveau (à partir de 19 h)
* Samedi 4 Décembre 2021 à 14 h : Gôuter des Anciens avec animation
* Samedi 8 Janvier 2022 à 18 h : Vœux de la Municipalité
1. **Questions diverses :**
* Le conseil donne **un avis favorable** à la demande d’enregistrement présentée par la SAS CUBRY BIO METHA concernant **l’exploitation d’une unité de méthanisation agricole** située sur le territoire de la Commune de Menoux. Notre commune est concernée par **le plan d’épandage** des résidus de cette méthanisation.
* Une commission composée d’élus et de non-élus chargée de réfléchir sur **le sujet des logements communaux** au Château et au Moulin a été créée et se réunira le mardi 2 novembre à 18 h.
* La commission **du Patrimoine** se réunira le lundi 15 Novembre à 20h30 à la mairie pour examiner le projet de parcours de découverte du village (itinéraire, signalétique, partenariats… )
* La réunion de **fin de chantier des travaux du ruisseau Merdey** est programmée le jeudi 28 octobre.
* **Le sous-préfet** viendra visiter le chantier de rénovation du clocher et de la toiture de l’église le mercredi 24 novembre.

 La séance est levée à 22h45